



RÉGION DE PEEL : DEMANDE DE LOGEMENT SUBVENTIONNÉ

Si vous demandez un logement subventionné, votre demande sera inscrite sur une liste d'attente centralisée en attendant un logement partiellement ou intégralement subventionné, selon votre revenu ou votre prestation d'aide sociale. Le logement subventionné se dit également *loyer indexé sur le revenu (LIR)* ou subvention au titre de la *Loi sur les services de logement*. Dans la région de Peel, pour se faire inscrire sur la liste d'attente, vous devez faire votre demande auprès du service d'accès au logement PATH (*Peel Access to Housing, PATH*). Depuis 2024, le délai d'attente dans la région de Peel pourrait atteindre 20 ans.

Si vous avez des questions ou encore si vous désirez vous renseigner sur les logements subventionnés dans la région de Peel, appelez PATH au **905-453-1300**. Veuillez patienter et prévoir des délais avant qu'une agente ne puisse vous répondre.

SUIS-JE ADMISSIBLE À UN LOGEMENT SUBVENTIONNÉ?

- ✓ Vous devez répondre aux critères énumérés ici : <https://peelregion.ca/housing-social-support/housing-subsidy/applying-housing-subsidy>
- ✓ Si vous répondez aux critères d'admissibilité, vous pouvez passer au questionnaire de présélection pour présenter une demande de logement subventionné.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE?

1. La région de Peel n'accepte plus de demandes sur papier. Vous devrez remplir le formulaire de présélection disponible ici : <https://peelregion.my.site.com/housing/s/screening>
2. Après quelques questions, on vous demandera : « **Que vous faut-il dans l'immédiat? Pour continuer, sélectionnez votre besoin le plus urgent.** » Vous devez cocher la case libellée « **Je souhaite SEULEMENT me faire inscrire sur la liste d'attente centralisée des logements afin d'en bénéficier à l'avenir au titre de subvention de loyer indexé sur le revenu** ».
3. Continuez à remplir le questionnaire de présélection.

4. Une fois avoir rempli le questionnaire de présélection, vous recevrez un numéro de demande de service. Assurez-vous de le garder dans vos dossiers, vous en aurez besoin comme référence à votre demande en communiquant avec les services de logement de la région de Peel.
5. Vous **pourriez** également recevoir un formulaire d'admission à remplir. Alors que l'outil de présélection ne s'utilise qu'en ligne, vous pouvez remplir le formulaire d'admission (si vous en recevez un) au téléphone, au **905-453-1300** (PATH). Après le dépôt du formulaire dûment rempli, il pourrait s'écouler plusieurs semaines avant qu'une agente de soutien au logement ne vous confirme la réception de votre demande.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE D'ADMISSION?

- ⇒ Vous ne devez remplir le formulaire d'admission qu'une SEULE fois.
- ⇒ Si vous quittez le formulaire, vous ne pourrez pas le reprendre là où vous en étiez. **Le formulaire doit être rempli au cours d'une seule et même session.**
- ⇒ Assurez-vous donc d'avoir à portée de main, avant de commencer à remplir le formulaire, tous les renseignements nécessaires (date de naissance, statut au Canada, revenu et biens) concernant tous les membres de votre ménage.
- ⇒ **Vous devez remplir le formulaire dans les 14 jours suivant la date où vous avez franchi l'étape de présélection.** Passé ce délai, le formulaire sera mis à l'écart et vous devrez reprendre le processus de présélection si vous avez toujours besoin des services logement.
- ⇒ À la réception de votre formulaire dûment rempli, il sera classé par ordre de priorité et les services du logement vous contacteront dès que possible. Si vous avez des difficultés à remplir le formulaire ou encore si votre besoin de logement est de toute urgence, appelez PATH au 905-453-1300.

Le présent guide, mis au point par Services juridiques communautaires de Mississauga, n'est fourni qu'à titre d'information. Il ne peut servir ni de conseil juridique à qui que ce soit ni de référence face à un problème juridique particulier. Si vous avez des questions ou bien si le besoin de conseils se fait sentir, veuillez communiquer avec notre clinique juridique au 905-896-2050.